

DÉPARTEMENT DU VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES



SERVICE URBANISME

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 083 102 26 00035

Déposé le : 23/03/2026

Dépôt affiché le : 23/03/2026

Demandeur : Monsieur BARDAXOGLU Francis

Nature des travaux : Pool House 16 m<sup>2</sup> non clos

Sur un terrain sis à : 286 CHE DE CAVILLONE à Régusse (83630)

Références cadastrales : 102 D 1204, 102 D 995

Monsieur BARDAXOGLU Francis  
9, Avenue de Villequier  
1410 WATERLOO

BELGIQUE

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur BARDAXOGLU Francis enregistrée sous le numéro DP 083 102 26 00035 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 23/04/2026.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Régusse, le 29/04/2026



Le Maire,  
René BONNET

**INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT**

**-DROITS DES TIERS :** L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.